

# Scholae

**Etablissement secondaire privé indépendant**

1, route de Lasalle - 30170 St Hippolyte du Fort

tel/fax:04 66 80 27 59

[www.scholae.fr](http://www.scholae.fr)

## **INSCRIPTION**

**ANNÉE 2012 / 2013**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, dans ce dossier, les documents administratifs nécessaires à la candidature puis votre à l'inscription (vos) enfant(s).

Pour remplir ces documents, vous voudrez bien prendre connaissance des fiches d'information concernant :

- l'engagement réciproque,
- le règlement intérieur
- la lettre du Président de l'association Scholae aux parents,
- la contribution des familles à Scholae,
- les tarifs 2012 / 2013.

Nous vous demandons de remplir très lisiblement et complètement ces fiches qui vous engagent pour l'année 2012 / 2013. Des réponses précises sont nécessaires pour la bonne saisie du dossier de votre enfant.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire. Les informations sur la rentrée 2012 / 2013 seront consultables mi-juillet sur le site de l'école : <http://www.scholae.fr>.

Le service des inscriptions

***Préalablement à toute admission au sein de notre établissement, les élèves passeront un entretien avec le Président de l'association qui évaluera leur motivation, leur adhésion au projet pédagogique de Scholae et leur implication dans leur parcours scolaire et humain.***

***Après réflexion et accord de l'équipe pédagogique, la validation de l'inscription sera effective à réception du dossier d'inscription complet.***

### ***Tableau récapitulatif des pièces demandées à retourner au service des inscriptions***

#### **Etape 1 :CANDIDATURE**

Veuillez apporter à l'occasion de l'entretien les documents suivants :

- la fiche de renseignements
- 3 derniers bulletins scolaires
- copie du relevé de notes des épreuves anticipées du Baccalauréat et/ou notes Baccalauréat
- copie du relevé de notes du Brevet
- la lettre de motivation rédigée par le candidat

#### **Etape 2 : INSCRIPTION**

**Par enfant :**

- 4 photos d'identité (format standard)
- 1 fiche individuelle d'état civil pour les enfants de nationalité étrangère
- Attestation d'assurance scolaire 2012-2013
- 1 copie de l'attestation de carte vitale
- 1 fiche de renseignements médicaux & autorisation d'intervention
- 1 fiche médicale confidentielle, à remplir si nécessaire
- 1 copie des pages vaccination du carnet de santé ou les certificats de vaccination (DT-polio) à jour
- à fournir en juin : le bulletin de sortie de l'établissement fréquenté précédemment-EXEAT

**Par famille :**

- la fiche d'engagement de règlement
- éventuellement, l'autorisation de prélèvement avec Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- 1 fiche autorisation droit à l'image – courriel
- copie de l'avis d'imposition 2011-2012 (*des 2 parents si séparés ou divorcés*)
- les frais d'inscription

# Scholae

**Etablissement secondaire privé indépendant**

1, route de Lasalle - 30170 St Hippolyte du Fort

tel/fax:04 66 80 27 59

www.scholae.fr

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS INSCRIPTION – ANNÉE 2012/2013

**L'ELEVE**

**NOM :**

.....

**PRÉNOM(S) :**

.....

.....

**Photo  
d'identité  
récente  
indispensable**

Date de naissance : .....

Lieu de naissance (ville, département et arrondissement, pays) :.....

Nationalité : .....

Adresse : .....

.....

.....

Courriel de l'élève :.....

Tel portable de l'élève (si l'élève dispose d'un mobile) :.....

Demande d'entrée en classe de : .....

Internat-permanent

Internat-hebdomadaire

Demi-pensionnaire

Nom et prénom du ou des parents qui réglera la scolarité :

.....

	<b>Père</b> Responsable légal <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Responsable financier <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<b>Mère</b> Responsable légal <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Responsable financier <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
NOM		
Prénom		
Adresse		
Tél. domicile		
Tél. travail		
Tél. mobile		
Courriel (1)		
Profession		

(1) Un courriel est obligatoire ; l'administration privilégiera ce mode de communication pour la correspondance scolaire, et notamment pour l'envoi des bulletins trimestriels . Merci d'écrire très lisiblement

# Scholae

## Établissement secondaire privé indépendant

1, route de Lasalle - 30170 St Hippolyte du Fort

tel/fax:04 66 80 27 59

www.scholae.fr

Classe redoublée : si oui  laquelle ? .....

Classe « sautée » : si oui  laquelle ? .....

Détail de la scolarité de l'élève depuis la 6<sup>e</sup> :

Dates	Établissement (nom et adresse)	Classe

### Langue(s) vivante(s) à Scholae (precisez LV1 ou LV2)

-LV  Anglais

-LV  Allemand

-LV  Espagnol

-LV  Italien

Options :

.....  
.....

Série et spécialité (1<sup>ère</sup> / Terminale) :

.....

Sports pratiqués :

.....

A joindre au dossier de candidature une **lettre de motivation** écrite par le futur élève ; cette lettre répondra aux deux questions suivantes, en **400 mots minimum** :

*Qu'attends-tu de l'école aujourd'hui ?*

*Pourquoi envisages-tu de t'inscrire à Scholae ?*

# Scholae

**Etablissement secondaire privé indépendant**

1, route de Lasalle - 30170 St Hippolyte du Fort

tel/fax:04 66 80 27 59

www.scholae.fr

## DOCUMENT « UN ENGAGEMENT RÉCIPROQUE »

Ce document, remis lors du dossier d'inscription, est à garder par la famille.

Il engage l'école, les parents et les élèves.

**J'ai pris connaissance de ce document.**

**Signature**, précédée de la mention « lu et approuvé » **et date** :

Père	Mère	Élève majeur

**Nom(s) et Prénom(s) de(s) élève(s) :**

.....  
.....  
.....

**Classe :** .....

**Classe :** .....

**Classe :** .....

### UN ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

*Cet engagement a été élaboré par le conseil pédagogique, afin de réaffirmer le partenariat entre l'école et la famille. Ce document permet de prendre conscience de nos spécificités dans la vie quotidienne de l'école.*

*L'engagement et l'adhésion de chacun (famille et équipe éducative) sont nécessaires pour les respecter.*

\*\*\*\*\*

#### **Une co-responsabilité éducative école / famille**

La confiance mutuelle ainsi que la cohérence des principes éducatifs de l'école et de la famille sont essentielles à l'évolution de l'enfant, quel que soit son âge.

Les échanges entre les divers partenaires sont favorisés pour l'accompagner au mieux dans son parcours pédagogique.

#### **Une parole privilégiée**

Certains échanges n'impliquent que les adultes, d'autres que l'élève.

La parole étant encouragée, tous les dialogues élève / équipe pédagogique ne sont pas systématiquement transmis.

*Quel que soit l'âge, le tutoiement est pratiqué à Scholae, considérant que l'autorité et le respect ne passent pas forcément par le vouvoiement.*

*Le tutoiement réciproque tend à faciliter l'approche de l'adulte pour poser des questions et émettre une opinion. C'est un des signes de l'importance du dialogue à Scholae, où l'on construit des savoirs, savoir-faire et savoir-être ensemble. Mais chacun doit pouvoir rester authentique.*

#### **Lycée privé et obligations légales**

Le système de droit de Scholae est cohérent avec les principes de fonctionnement de la société et ses règles de droit. Toute la loi s'applique à l'école. En tant que lycée indépendant agréé par l'État, Scholae est autorisé à confier « aux élèves des responsabilités précises et limitées sans qu'ils fassent l'objet d'une surveillance. »

Le contrôle des présences (respect des horaires et du calendrier scolaire) et la sécurité des biens et des personnes sont incontournables.

Les élèves ont le droit de circuler seuls dans les locaux ; l'accès aux salles de classe peut être autorisé sans la présence d'un adulte.

### La citoyenneté au cœur du processus éducatif

Notre école est un lieu de transmission de savoirs et de savoir-faire, mais elle est aussi un lieu d'apprentissage de la vie sociale. Son objectif est d'aider les élèves à devenir des personnes ouvertes au dialogue, responsables, libres et autonomes.

Des règles de vie sont nécessaires afin que tous – élèves, enseignants, personnel non enseignant, parents – contribuent à ce que la vie collective soit stimulante et harmonieuse.

### Des valeurs essentielles

La vie collective entend permettre à chacun une évolution globale, sur les plans scolaire, personnel et relationnel.

Nos objectifs privilégiés sont :

- l'autonomie
- le sens du travail bien fait et le goût de l'effort et de la réflexion
- le respect des autres et de la personnalité de chacun
- le sens de la citoyenneté
- le respect du pluralisme et de la différence.

Ces objectifs se concrétisent par :

- l'action active contre le racisme et toute forme de discrimination, d'intolérance ou de sectarisme
- le refus des relations fondées sur l'argent ou la violence
- l'implication dans des projets solidaires et citoyens
- l'accueil de profils variés d'élèves
- la prise en charge individuelle des tâches propres à la vie commune – participation des élèves au service du déjeuner, au rangement des classes, au rangement des chambres pour les internes.
- l'application responsable de la sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école.

### Une discipline active librement consentie

Scholae s'appuie sur l'idée d'un apprentissage progressif et positif de la liberté, où chacun doit adhérer à une discipline active librement consentie, ce qui implique qu'elle fasse l'objet de discussions et de réflexions.

Il est nécessaire de tenir compte de la maturité des élèves, sans toutefois leur accorder une liberté qu'ils ne peuvent assumer.

Les règles de vie sont évolutives au cours de la scolarité et sont présentées et commentées lors des assemblées d'école hebdomadaires du vendredi après-midi.

### Des sanctions utiles

L'école privilégie toujours le dialogue sur la sanction ; celle-ci est néanmoins, parfois, nécessaire.

Ce qui est l'objet d'apprentissage ne sert jamais de sanction, car cela risquerait de compromettre le goût d'apprendre.

Les sanctions respectent certains principes :

- elles découlent de règles claires, énoncées et expliquées
- elles sont connues, progressives, individuelles et non vexatoires
- les sanctions liées au travail sont distinctes des sanctions liées au comportement.

### Pour la famille :

date et signature

### Pour l'école, la direction :

date et signature

# Scholae

**Etablissement secondaire privé indépendant**

1, route de Lasalle - 30170 St Hippolyte du Fort

tel/fax:04 66 80 27 59

www.scholae.fr

## Règlement intérieur de Scholae

Le but de l'établissement est l'apprentissage de l'autodiscipline et de la responsabilité individuelle : il fait appel à l'honnêteté, au bon sens, à l'esprit de la vie en collectivité, au respect des personnes, des locaux, du travail personnel et du repos des autres et à l'engagement pris par chacun, au moment de son admission, d'observer les règles imposées.

Chaque membre de la communauté scolaire s'engage à respecter les principes de laïcité et de neutralité politique, idéologique et religieuse.

**L'ensemble des adultes est le garant du respect de ce règlement, et possède toute autorité pour le faire appliquer.**

**En cas de manquement, les sanctions seront expliquées clairement aux fautifs. Des sanctions peuvent être envisagées. La première étape sera l'avertissement, avec contact des parents. Puis, au bout de trois avertissements, le conseil des professeurs se réunit et peut décider de l'exclusion temporaire d'une semaine de l'établissement. Et enfin, après six avertissements, possibilité de l'exclusion définitive.**

### Horaires

L'accès à l'internat est réservé aux élèves internes de Scholae. Aucune personne étrangère à l'établissement ne devra pénétrer dans les étages de l'établissement sans autorisation.

Ouverture de l'internat le dimanche à partir de 17h.

**Les élèves internes doivent avoir quitté leur chambre pour 8h15. Ils pourront y retourner à 19h, pour s'accorder au rythme de vie des externes.**

**8h-8h45 : petit déjeuner au restaurant**

**8h55-13h : cours**

**13h-14h15 : déjeuner au restaurant**

**14h15-16h45 : Ateliers ou travail personnel obligatoire**

**16h45-18h15 : Etude dirigée obligatoire ou cours**

**18h15-19h00 : Rattrapage**

**19h30-20h30 : dîner au restaurant**

**22h30 : présence des élèves dans leur chambre et ramassage des téléphones portables, rendu le lendemain à 9H.**

Départ le vendredi après-midi après le bilan hebdomadaire et le rangement des chambres.

Pour assurer le respect des autres et le bon déroulement des cours, la ponctualité de tous est exigée en toutes circonstances.

### Vie quotidienne

L'internat est mixte. L'aile Nord est affectée aux filles, l'aile Sud aux garçons. Les garçons ne sont pas autorisés à se rendre dans les chambres des filles et vice-versa.

Des locaux réservés au travail en groupe et aux loisirs sont mis à la disposition des internes et des demi-pensionnaires.

Chaque élève se verra affecter une chambre qu'il partagera avec un ou deux autres internes.

Les chambres sont réservées au repos des internes. Elles ne sont pas des lieux de réunion ou de divertissement.

Chacun doit respecter la tranquillité et la propreté des lieux, et les élèves doivent se trouver dans leurs chambres à 22h30. Ils éviteront tout bruit d'eau excessif (pas de douche entre 22h30 et 7h). Le silence est exigé à compter de 22h30.

Tout comportement bruyant est interdit en particulier dans les couloirs et les locaux collectifs.

L'utilisation d'appareils sonores est autorisée à la condition exclusive de ne pas créer de bruit audible des chambres voisines, du couloir et de ne pas gêner le voisin de chambre.

L'internat met à disposition de chacun le mobilier, le matelas, une couverture et un traversin, dont l'élève est entièrement responsable. Les taies et les draps ne sont pas fournis.

**Les objets trouvés dans les parties communes sont immédiatement rangés dans les étagères prévues à cet effet au pied des différents escaliers.**

Toute décoration de son coin de chambre fait l'objet d'une autorisation par le chef d'établissement, dans le souci du bon goût.

**La nourriture est interdite dans les chambres et dans les classes, et la vaisselle ne devra pas sortir des endroits prévus à cet effet, à savoir le restaurant et le foyer.**

### Entretien des chambres

Les internes assurent l'entretien de leur chambre; tout le matériel nécessaire est mis à leur disposition pour :

- ◆ l'entretien des sols
- ◆ l'entretien du lavabo
- ◆ le maintien en l'état des murs

Les élèves veillent individuellement à la propreté et au bon état de l'internat.

Tous participent à la politique du tri sélectif des déchets.

Chaque matin l'élève aura le souci de mettre devant la porte de sa chambre les poubelles qui nécessitent d'être vidées. Avant de quitter l'internat le matin, les élèves doivent avoir rangé leur chambre et refait leur lit.

Pour des raisons de respect d'autrui et de sécurité, tout déchet est mis immédiatement à la poubelle.

A la veille des vacances, chaque interne veille à la propreté de sa chambre (draps, poubelles vidées...) et mettra ses effets dans une armoire fermée à clé pour la durée de son absence.

### Sécurité

En raison des risques particuliers des établissements scolaires, une note commentée devant l'ensemble des élèves traitera de l'attitude à adopter en cas d'incendie. Un exercice d'évacuation aura lieu en début d'année scolaire. Les dispositifs mis en place (extincteurs, détecteurs de fumée, alarmes) ne doivent être ni manipulés, ni détériorés. La sécurité de tous en dépend.

# Scholae

## Établissement secondaire privé indépendant

1, route de Lasalle - 30170 St Hippolyte du Fort

tel/fax:04 66 80 27 59

www.scholae.fr

L'usage de bougies, réchauds ou bouilloire électrique est interdit dans les chambres. Une kitchenette est mise à disposition de tous dans le foyer. Le réfrigérateur fera l'objet d'un contrôle fréquent par les enseignants, et les élèves veilleront à son bon entretien.

Les responsables de l'internat effectueront des visites régulières dans les chambres pour vérifier le bon état de celles-ci et s'assurer du respect des consignes.

### Absences

Toute absence devra être notifiée 24h à l'avance au responsable, et avalisée par les parents de l'élève. En cas d'absence non notifiée, l'administration contactera immédiatement les parents et envisagera avec eux la sanction à prendre en cas de récidive.

### Santé

Conformément à la loi du 1<sup>er</sup> février 2007, il est strictement interdit de fumer dans les lieux publics. En l'occurrence, il est interdit de fumer dans l'internat ainsi que dans tous les lieux ouverts ou fermés compris dans l'enceinte de l'établissement.

De même, il est strictement interdit d'introduire et/ou de consommer de l'alcool, des produits illicites et des produits dangereux. Tout contrevenant à cet interdit sera sanctionné immédiatement et risque l'exclusion définitive de l'établissement.

Tout élève malade doit signaler son état au professeur et au secrétariat qui accordera ou pas la dispense au cours.

Le secrétariat fera appel à un généraliste en cas de nécessité.

Les parents ou les correspondants locaux seront prévenus et devront venir chercher l'élève malade.

Une évacuation vers le secteur hospitalier peut être envisagée.

En cas d'absence du secrétariat le surveillant peut faire appel aux services de secours d'urgence en accord avec le responsable d'astreinte de l'établissement.

N.B. Le paiement des frais pharmaceutiques et du médecin est à la charge des familles.

### Utilisation des portables

L'utilisation des portables est soumise aux règles de bienséance et autorisée aux heures de détente.

Elle est interdite durant les cours et la nuit.

Par ailleurs, l'usage des ordinateurs personnels est autorisé jusque 22h et dans les cours le nécessitant.

### Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire des élèves devra toujours être décente et de bon aloi. La direction se réserve le droit de demander à ses élèves de changer de tenue avant d'assister aux cours.

### Piscine

L'accès à la piscine est interdit au public. C'est une piscine privée, réservée au seul usage des propriétaires et locataires du lieu.

# Scholae

## Etablissement secondaire privé indépendant

1, route de Lasalle - 30170 St Hippolyte du Fort

tel/fax:04 66 80 27 59

www.scholae.fr

### Sorties

Toute sortie de l'établissement est soumise à **l'acceptation de la direction**, sous la responsabilité des parents qui ont signé à cet effet une décharge de responsabilité autorisant leur enfant mineur à sortir sans accompagnement.

Tout élève (mineur avec autorisation parentale ou majeur) devra demander **la permission** à l'adulte responsable avant sa sortie **pour acceptation** et lui notifier l'heure de son retour ainsi que sa destination.

### Internat Permanent

Ce règlement vaut pour les élèves restant à Scholae le week-end. Cependant, des aménagements sont prévus pour leur laisser une plus grande liberté, en accord avec l'adulte responsable présent en permanence sur le site.

Argent de poche : les parents remettront en espèce l'argent de poche nécessaire aux dépenses personnelles pour le bimestre à son enfant directement ou au président qui le distribuera selon directives.

**Les élèves internes permanents désirant sortir de l'établissement le week-end devront en faire la demande avant le mercredi précédent jusque 14H, pour obtenir une permission de la direction et de la famille.**

Nous soussignés,

Parents

Elève

Certifions avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur de Scholae.

Fait à  
le

**Signature des parents**

**Signature de l'élève**

# Scholae

## Établissement secondaire privé indépendant

1, route de Lasalle - 30170 St Hippolyte du Fort

tel/fax:04 66 80 27 59

www.scholae.fr

**Réservé à l'administration**

N° de Dossier : .....

### FICHE D'ENGAGEMENT

ANNÉE 2012/2013

**Famille** .....

Je, soussigné(e) : NOM ..... Prénom .....

Adresse :

.....  
..... Tél. : .....

**Inscris** pour l'année 2012 / 2013 :

Nom prénom ..... en classe de .....

Internat-permanent       Internat hebdomadaire       Demi-pensionnaire

Nom prénom ..... en classe de .....

Internat-permanent       Internat hebdomadaire       Demi-pensionnaire

**Règle** ce jour les frais d'inscription et d'assurance<sup>1</sup> pour l'année scolaire 2012 / 2013.

Les frais de 150€ sont multipliés par le nombre d'enfants inscrits.

Total versé à l'inscription : .....

Virement bancaire       Chèque bancaire       Espèces

En cas de règlement en espèces, la somme doit être exacte et placée dans une enveloppe au nom de l'enfant.

En cas de désistement, ce versement reste acquis à Scholae, sauf cas de force majeure – déménagement, raison de santé.

**Choisis**, pour régler les frais scolaires 2012 / 2013.

Le versement comptant (avant le 30 septembre)  
(réduction de 4% sur la scolarité)

Le prélèvement automatique<sup>2</sup> :

- mensuel (10 mensualités à compter du 2 septembre)
- trimestriel (les 2 septembre, 2 décembre et 2 mars)

Le versement trimestriel direct (les 2 septembre, 2 décembre et 2 mars)

**M'engage à respecter ces dispositions ainsi que le règlement et le projet de l'école dont j'ai pris connaissance, faute de quoi la direction se réserve le droit de ne pas procéder à la (ré)-inscription de l'élève concerné.**

Date :

Signature :

<sup>1</sup> Cette assurance est annuelle. Ses statuts et les garanties qu'elle propose sont à la disposition des parents à l'accueil de l'école.

<sup>2</sup> Veuillez nous demander l'autorisation de prélèvement automatique et nous la retourner remplie et signée avec un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB ou RIP).

### LES TARIFS - 2012 / 2013

-du 1er septembre au 30 juin-

#### LES FRAIS OBLIGATOIRES

- *Les frais d'inscription : 150€ (à la première inscription et pour 3 années de scolarité)*
- *Frais d'Examen annuel*
  - Élèves de Première : **30€**
  - Élèves de Terminale: **50€**
- *Frais de participation à la randonnée d'intégration : 50 €*
- *La demi-pension : 560€/mois .*

Les frais de scolarité incluent les cours du matin, les ateliers transdisciplinaires et/ou activités sportives, artistiques ou culturelles scolaires .

-le bon fonctionnement de la bibliothèque et des services d'information.

-les petits déjeuners et les déjeuners ; l'ensemble de nos repas sont préparés sur place, à partir de produits locaux et autant que possible issus de l'agriculture biologique.

- *L'internat hebdomadaire : 1150€ /mois.*

L'inscription à l'internat est valable pour l'année scolaire. En plus de la demi-pension, cette inscription couvre les nuitées et les dîners du dimanche soir au jeudi soir inclus.

- *L'internat permanent (hors vacances scolaires + 29 week-ends) : 1440 € .*

Les élèves qui n'auraient pas la possibilité de retourner chez eux le week-end peuvent bénéficier d'un service d'internat permanent pour la période scolaire incluant :

-les nuitées du vendredi et samedi soir

-les repas et les frais des activités et sorties week-end (sauf voyage scolaire).

#### LES FRAIS FACULTATIFS

\* Tarif du week-end : **120€** (4 repas, 2 petits-déjeuner, 2 nuitées et activités)

\* Tarif d'une soirée: **40€** (2 repas, 1 nuitée, 1 petit déjeuner). Les frais des activités si participation de l'élève est à la charge de la famille. Au delà le tarif week-end sera appliqué.

\*Semaine de révision intensive pour le Bac (durant les vacances de Pâques): **350 €** (élèves de 1ère et Terminale)

\*Semaine d'encadrement aux épreuves du baccalauréat (permanence en demi-pension et internat du 29 juin au 6 juillet : logis, repas, encadrement des études et révisions, et transports aux épreuves): **150 €** (élèves de 1ère et Terminale).

\*Les voyages scolaires : ils vous seront annoncés le cas échéant (exple séjours Montagne, Barcelone, ...)

\* Les activités de Pleine Nature : organisées à l'extérieur de Scholae, elles sont organisées par des prestataires de service et sont laissées au libre choix des familles. Les tarifs vous seront communiqués en temps utile.

*En 2012 / 2013, la contribution des familles sera calculée en fonction d'un quotient familial (cf. fiche annexe). Nous vous demandons pour cela de bien vouloir joindre à votre dossier d'inscription la photocopie de votre avis d'imposition sur les revenus de l'année 2011.*

*En l'absence de cet avis, la majoration la plus élevée sera appliquée.*

Une réduction de 10% des frais est accordée pour le deuxième enfant inscrit, et une réduction de 25% à partir du troisième enfant.

**CES FRAIS SONT FORFAITAIRES, MENSUELS OU TRIMESTRIELS ET PAYABLES D'AVANCE.**

### **Lettre du président du Conseil d'Administration de l'association Scholae aux parents d'élèves**

Chers parents,

Le fait que Scholae soit un établissement privé indépendant fait que l'ensemble des frais de scolarité sont à la charge des familles.

Or, nous nous sommes aperçus que pour certaines familles, ces frais de scolarité entraînaient des difficultés qui avaient pour effet de remettre en cause le choix de Scholae, soit pour un enfant, soit pour plusieurs.

Nous ne pouvons envisager de telles situations sans réagir : nous voulons éduquer les enfants à des pratiques de développement durable, de solidarité avec des écoles d'autres continents, et nous serions incapables de pratiquer la solidarité avec des familles proches de nous ?

C'est dans cet esprit que nous avons décidé d'introduire une péréquation entre les familles, péréquation dont vous trouverez les modalités ci-contre.

Après deux premières années concluantes nous avons décidé de reconduire l'expérience : les taux choisis devront permettre l'équilibre budgétaire de l'année 2012-2013.

Si le résultat était finalement excédentaire, le surplus serait consacré à l'aide aux familles en difficulté.

Si le résultat était déficitaire, Scholae prendrait exceptionnellement en charge le déficit.

Scholae reste à votre disposition pour répondre à des questions pratiques.

Je suis sûr que cette mesure rencontrera votre soutien.

**Jean Mortreux**

Président du Conseil d'Administration de Scholae

# Scholae

## Établissement secondaire privé indépendant

1, route de Lasalle - 30170 St Hippolyte du Fort

tel/fax:04 66 80 27 59

www.scholae.fr

### La contribution des familles à Scholae

Année scolaire 2012 – 2013

Le conseil d'administration de Scholae a entériné une péréquation entre les familles concernant le coût des frais de scolarité et d'internat.

Les règles de principe qui ont été adoptées sont les suivantes :

- La péréquation s'applique sur les tarifs de scolarité des demi-pensionnaires et internes hebdomadaires. En sont exclus les frais d'internat permanent et de week-end.
- Les droits à modulation sont accordés en fonction d'une grille établie sur la base d'un quotient familial correspondant à celle du dernier avis d'imposition (ex. : pour les inscriptions 2012-2013, avis d'imposition 2011)
- Ce quotient familial est calculé en prenant le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition.

Cette grille est la suivante :

Tarif	Tranches applicables	QF jusqu'à :	Taux Réd./Maj.
T1	< 5.852€	5.852	- 20%
T2	de 5.852 à 11.673€	11.673	- 15%
T3	de 11.673 à 34.926€	34.929	0
T4	de 34.926 à 69.505€	69.505	+ 10%
T5	> 69.505€	> 69.505	+ 20%

Exemple pour un élève demi-pensionnaire  
(coût annuel 5600€) :

T1	- 20%	-1 120,00 €
T2	- 15%	-840,00 €
T3	0	0
T4	+ 10%	+ 560€ (soit + 56€/mois)
T5	+ 20%	+ 1 120€ (soit + 112€/mois)

- La modulation n'est pas suspensive du mécanisme de réduction pour la scolarisation de plusieurs enfants à Scholae, lequel continue donc de s'appliquer (-10% pour le deuxième enfant et -25% à partir du troisième).
- Une copie de votre avis d'imposition 2011 (ou de non-imposition) est à joindre à votre dossier d'inscription.  
**La non-présentation de cet avis entraîne l'application de la majoration la plus élevée : +20%.**

Plusieurs cas peuvent se présenter dans le cadre familial de(s) l'enfant(s) concerné(s). Il convient d'apporter à chaque situation la réponse adaptée en visant la recherche de l'équité.

Les différentes situations peuvent aboutir à fournir un seul avis d'imposition (famille monoparentale, couple marié ou pacsé) ou deux, si les frais de scolarité sont payés par deux foyers fiscaux distincts (nous consulter le cas échéant).

[Le calcul s'effectue sur la somme globale des revenus fiscaux et du nombre total de parts.](#)